

**Conférence de presse collectif Alerte – jeudi 14 avril 2010**

**SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE (SNC)  
Intervention de Gilles de LABARRE, Président de SNC.**

## **Retraites, pauvretés de demain ?**

L'avenir du système de retraites est à l'ordre du jour et paraît préoccupant, même par référence à une carrière classique de travail continu à temps complet. Or, la période récente a vu une fréquence accrue de différents aléas qui ont affecté les carrières : chômage, temps partiel, formes variées de travail précaire, etc... La situation des personnes concernées (un peu moins de 10%, mais en progression) sera encore plus difficile.

Du fait de son travail depuis 25 ans auprès des demandeurs d'emploi sans emploi ou en sous emploi, Solidarités Nouvelles face au Chômage **veille à ce que leurs réalités ne soient pas oubliées** dans les thèmes abordés par le dialogue social.

Aujourd'hui, alors que s'annonce une nouvelle étape dans le débat sur la réforme des retraites, nous voulons rappeler les difficultés que risquent de connaître ceux qui ne sont pas en mesure de se constituer des droits parce qu'ils subissent d'une façon ou d'une autre les effets de la pénurie d'emploi.

### **1) Le cadre d'intervention de Solidarités Nouvelles face au Chômage :**

Depuis 25 ans, SNC propose un accompagnement auprès des demandeurs d'emploi sans emploi ou en sous emploi.

Ce combat est mené sur la base d'une conviction simple : **même si l'emploi ne règle pas tout, le chômage, lui dérègle tout...** y compris la constitution des droits à la retraite. Des mesures ont été prises dans le passé pour dissocier l'acquisition de droits de l'exercice d'un travail rémunéré. En particulier, les périodes de chômage indemnisé par Pôle emploi permettent de valider des trimestres (mais évidemment sans report au compte de salaire) tandis qu'un gain de 200 heures de Smic suffit pour valider un trimestre.

Elles s'avèrent toutefois insuffisantes alors que les durées de chômage s'allongent, comme les délais d'accès au premier emploi.

En effet, comme le souligne le dernier rapport 2009 – 2010 de l'ONPES, **l'emploi est en effet le meilleur rempart contre la pauvreté**, même si l'emploi est de moins en moins protecteur.

C'est donc le lien emploi / retraite qui est le cœur du problème : de la capacité collective à intégrer ce lien dans le dialogue social, dépendra notre capacité à faire baisser la pauvreté dans notre pays.

**En effet, nous avons une obligation de réussir la politique de l'emploi si l'on veut réussir une politique équitable de retraite : l'un ne va pas sans l'autre.**

Au sein de SNC, c'est ce que nous efforçons de faire et cela de deux manières :

- accompagner les chômeurs dans le retour à l'emploi par le biais de binômes d'accompagnateurs bénévoles qui décident de consacrer un peu de leur temps avec un demandeur d'emploi
- créer des emplois par le biais d'emplois de développement (pour des personnes qui ne peuvent pas immédiatement trouver un emploi dans le secteur marchand).

## 2) un contexte externe qui remet en cause le paradigme des précédentes réformes

Deux éléments fondamentaux obligent à "repenser" (réformer ?) la réforme :

- les données / scénarios du Conseil d'Orientation pour les Retraites sur lesquels étaient basées les dernières réformes des retraites sont aujourd'hui caduques, que ce soit la prévision du taux de chômage (prévu à 4,5 % !) ou que ce soit encore l'augmentation progressive des durées de cotisation,
- une accélération fantastique de la problématique : ce qui était attendu pour 2050, doit en réalité être réglée pour 2020 ! L'augmentation des durées des cotisations, qui était une des solutions du problème et qui en principe la solution optimale, parce que c'est ce qui permet à la fois de ne pas augmenter les cotisations et de ne pas baisser le niveau des retraites, ne va plus suffire. On va donc être obligés, soit de baisser les pensions (très difficile), soit de trouver des recettes (c'est la piste qui semble se dessiner).

## 3) SNC souhaite alerter les pouvoirs publics sur la situation de personnes avec "alés de carrière", car si rien n'est fait pour elles, la question sera : la retraite, pauvreté de demain ?

- **les jeunes** dont le taux de chômage raccourcit d'autant leur durée de vie active et leur droit à la retraite. En effet, sur une année, près de 15% des jeunes sortis de formation initiale sont au chômage au bout de trois ans, souvent non indemnisés, ce qui raccourcit d'autant leur durée de vie active et leur droit à la retraite. Il faut ajouter la problématique des stages parfois non générateurs de droits à la retraite,
- **les personnes en sous emploi** travaillant moins de 800 h dans l'année (soit 700 000 personnes selon l'INSEE), seuil pour la validation de quatre trimestres (ou 200 h pour validation d'un trimestre),
- **les titulaires du RSA « socle »** qui ne valide pas de trimestres, soit près de 1,2 millions de personnes au 31 décembre 2009,
- **les demandeurs d'emploi en fin de droits** depuis plus d'un an et non titulaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS),
- **les femmes** qui disposent d'une pension plus faible que les hommes (même après impact de la réversion) et qui ont des cotisations lorsqu'elles sont employées plus faibles compte tenu de carrière plus aléatoire, plus courte, voire incomplète (temps partiel, écart de rémunérations...). Ainsi, les femmes liquident leurs pensions plus tard que les hommes, ce qui en période de chômage, les expose à des fins de carrière difficiles,
- **le personnel contractuel de la fonction publique** pour des établissements n'adhérant pas au régime d'assurance chômage où la constitution des droits à la retraite en fin du CDD n'est pas automatiquement assurée,
- quant aux "**seniors**", il faut reconnaître que les pouvoirs publics ont plutôt été actifs dans leur politique en direction des seniors : report de l'âge de 70 à partir duquel les mises à la retraite d'office sont permises, suppression des dispenses de recherche d'emploi, imposition d'une taxe aux

entreprises qui ne passent pas un accord pour l'emploi des séniors...Mais là encore, il existe une grosse inégalité dans le taux d'emploi des plus de 55 ans (un des plus faibles d'Europe).

- il est anormal que **le minimum vieillesse**, contrairement au RSA, soit traité comme une allocation différentielle, en sorte que les bénéficiaires du minimum vieillesse qui travaillent se voient reprendre exactement ce qu'ils gagnent.

**Il s'agit dans la future négociation de ne pas oublier de traiter ces situations.**

#### **4) quelques pistes de réflexion pour une action combinée emploi / retraite**

- universalisation du régime d'assurance chômage,

- développement des contrats d'alternance pour les jeunes, constitutifs de droits,

- modification de la logique de constitution de droits, comme on l'a fait pour l'allocation vieillesse des parents au foyer (AVPF), où ce n'est plus le temps travaillé qui crée les droits mais l'appartenance à une population donnée. Pourquoi ne pas appliquer ce principe aux personnes en sous emploi, travaillant moins de 800 heures par an, ou aux personnes au RSA « socle », ou aux personnes en fin de droits et non titulaires de l'ASS ?

- alignement de la situation des personnes au minimum vieillesse sur le régime des bénéficiaires du RSA, ce qui permettrait à ces personnes de compléter les revenus par un mécanisme d'intéressement (soit sous la formule RSA stricto sensu, soit sous la forme du cumul intégral).

---

#### **Contact : Solidarités Nouvelles face au Chômage**

Jessica Holc - [jessica.holc@snc.asso.fr](mailto:jessica.holc@snc.asso.fr) – 01 42 47 13 40 – [www.snc.asso.fr](http://www.snc.asso.fr)

---

*Depuis 1985, l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage a accompagné plus de 20 000 demandeurs d'emploi et financé, grâce à son réseau de donateurs, plus de 1 500 emplois solidaires dans des centaines d'associations partenaires. Aujourd'hui, plus de mille bénévoles sont engagés aux côtés des demandeurs d'emploi pour leur apporter écoute, chaleur humaine et soutien méthodologique.*